

Date de convocation : 06 octobre 2015

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 15  
Absents : 7  
Votants : 16 (15 votants et 1 pouvoir)  
Réception en Préfecture le :  
Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la présente délibération :

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DES ALPES DE HAUTE PROVENCE**

L'an deux mille quinze et le 20 octobre le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Claude FIAERT.

**Etaient présent(e)s :**

Mesdames Sophie BALASSE, Evelyne FAURE (représentant Monsieur AUBERT), Patricia GRANET, Nathalie PONCE-GASSIER,  
Messieurs Jean ARNAUD, Khaled BENFERHAT, Jean-Claude CASTEL, Marcel CHAIX (représentant Monsieur MARTELLINI), Bernard DIGUET, Jacques LARTIGUE, André LAURENS (ayant reçu pouvoir de Madame BAGARRY), Christian LOGIER, Serge PRATO, Serge SARDELLA.

**Etaient excusé(s) :**

Mesdames Delphine BAGARRY (ayant donné pouvoir à monsieur LAURENS), Clotilde BERKI, Stéphanie COLOMERO (suppléante de Monsieur GAY), Emmanuelle FONTAINE-DOMEIZEL, Brigitte REYNAUD, Geneviève PRIMITERRA (suppléante de Madame FONTAINE-DOMEIZEL),  
Messieurs Roland AUBERT, Robert GAY, Patrick MARTELLINI (représenté par Monsieur CHAIX), Pierre POURCIN, Gilbert SAUVAN, Jacques BRES (suppléant de Madame BERKI), Roger MASSE (suppléant de Madame REYNAUD), Serge CAREL (suppléant de Monsieur SAUVAN).

Madame BALASSE a été désignée secrétaire de séance par le Président.

**Objet : Participation du SDIS des Alpes de Haute-Provence aux projets PRODIGE et SHAMALP - Programme INTERREG – ALCOTRA**

**Le Président FIAERT expose :**

La nécessité de pouvoir exploiter une coopération transfrontalière efficace est nécessaire pour assurer le meilleur niveau de réponse opérationnelle et d'assistance. Il faut pour cela créer des outils permettant de favoriser, de faciliter et d'accroître la coopération entre les autorités françaises et italiennes chargées de la gestion de crise.

Riche de l'expérience acquise à l'occasion du projet PICRIT terminé en 2014, les partenaires SITI, SDIS 04 associés à l'agglomération Turinoise et au département des Alpes de Haute-Provence ont pour objectif de mener à son terme un nouveau projet transfrontalier de recherche visant à mettre en place de nouvelles synergies entre les autorités de gestion de crise Françaises et Italiennes.

En conséquence, le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes de Haute-Provence souhaite s'engager auprès de deux projets, dans le cadre du programme INTERREG ALCOTRA 2014-2020,

**1°) Programme INTERREG – ALCOTRA PRODIGE**

La protection des personnes et la sauvegarde des infrastructures critiques est une priorité majeure pour les régions de Provence Alpes Côte d'Azur (PACA) et du Piémont. Les événements climatiques

de plus en plus fréquents doivent amener les autorités de gestion de crise Italienne et Française à coopérer afin de pouvoir faire face aux situations de crise en la matière.

L'objectif de ce projet est de développer une plate-forme basée sur le Web Trans-frontière de la coopération (WEB-TC) qui permettrait de disposer :

- D'une formation commune au travers d'un environnement de réalité virtuelle permettant de s'exercer en s'appuyant sur des simulations interactives proposant des scénarios 3D construits sur la base d'environnements réels (villes, les zones rurales, etc.). Cet outil permettrait aux opérateurs d'effectuer des sessions de formation avancées en interaction, en temps réel, avec d'autres parties prenantes à l'urgence de niveau local, national et transfrontalier. Il permet par ailleurs d'envisager des réductions de coût.
- D'un outil de communication offrant, en temps réel, un environnement de communication interactive permettant aux citoyens et aux autorités de partager des informations géo référencées, par l'intermédiaire d'outils de communication mobiles (tablettes, téléphones mobiles, etc.). L'intérêt majeur est de pouvoir prévenir les populations mais également de collecter des données essentielles permettant notamment de localiser et d'évaluer la gravité d'un ou de plusieurs évènements.
- D'un module constituant une base de données SIG-Internet permettant le géo référencement des différentes typologies d'infrastructures «vulnérables» situées dans les zones transfrontalières. Cette base de données comprendra un système de recherche avancée et la possibilité pour les opérateurs d'ajouter constamment de nouveaux objets, des couches et des métadonnées. La base de données sera basée sur les normes européennes officielles introduites notamment par la directive INSPIRE. Il sera étudié les synergies possibles à venir par les services de conversion de données outils automatisés / validés au niveau européen (comme plate-forme Are3na, INSPIRE Registre, le logiciel d'alignement Humbolt, etc.)
- Du partage d'un référentiel regroupant les meilleures pratiques (protocoles, opérations; moyens, outils logiciels, etc.) qui se sont révélées efficaces à l'occasion des gestions de crise passées. Ce référentiel proposera un classement réalisé sur la base de différents sujets thématiques, mots clés, dates, etc., offrant un système de recherche avancée aux gestionnaires de crise.
- Du renforcement des moyens de communication de terrain en situation de crise majeure.

En conclusion, ce projet ouvre la voie au développement de nouveaux outils et concepts innovants capables d'améliorer et d'optimiser la capacité internationale à gérer les crises par les autorités de protection civile italiennes et françaises. Elle implique également des partenaires institutionnels et industriels des deux pays.

Les aspects financiers pour le Service Départemental d'Incendie et de Secours sont les suivants :

Coût du projet hors taxes	400 000 €
Subvention européenne soit 85 %	340 000 €
Contribution Publique Nationale ( Conseil Départemental 04 ) soit 2,25 %	9 000 €*
Autofinancement du S.D.I.S. 04 soit 12,75 %	51 000 €*

\* la part d'autofinancement du SDIS sera portée à 60 000 euros si le Conseil Départemental des Alpes de Haute-Provence ne vote pas, le 4 décembre 2015, la contribution publique de 9000 euros.

Il est demandé au Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours :

- D'approuver la participation du S.D.I.S. 04 au projet PRODIGE,
- D'approuver le plan de financement du S.D.I.S. 04 au projet PRODIGE,
- D'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

## 2°) Programme INTERREG – ALCOTRA SHAMALP

Les évènements climatiques de plus en plus fréquents doivent amener les autorités de gestion de crise Italienne et Française à coopérer afin de pouvoir anticiper et préparer les futures situations de crise liées aux phénomènes naturels.

L'étude des données chiffrées mais aussi photographiques ou filmées peut permettre d'anticiper les futurs évènements liés aux risques naturels.

L'objectif de ce projet est de développer une plate-forme basée sur la mise en communs de photographies anciennes numérisées mais aussi d'alimenter en permanence cette base de données par des vidéos ou photographies prises lors des évènements impacts le milieu naturel alpin transfrontalier.

Ces fonds sont actuellement dispersés et difficilement exploitables ; l'enjeu de valorisation patrimoniale et scientifique est important

Cette plateforme partagée permettra aux différents partenaires d'utiliser l'ensemble des ressources collectées. Les personnels scientifiques et les acteurs territoriaux pourront ainsi partager et conserver les photos et disposer d'un outil opérationnel de gestion intégrée des risques naturels mais aussi d'un outil de connaissances et d'aide à la décision au service des politiques publiques françaises et italiennes. Une partie des fonds sera accessible à tout public et leur contribution pourra être encouragée. Un site web multilingues prototype sur les territoires des Alpes de Haute-Provence et de Savoie en France et des territoires frontaliers italiens (Piémont) sera donc développé.

L'ensemble des données collectées (anciennes et futures) permettront de lutter contre l'érosion et le déboisement accéléré des montagnes qui provoquent des catastrophes – glissements de terrain, crues, inondations en plaine.

Dans le cadre de ce projet, le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes de Haute-Provence envisage de se doter d'un appareil de prise de vue autonome et de former ses personnels à son utilisation.

L'objectif serait donc d'envoyer un drone au-dessus d'une zone définie afin que celui-ci fasse des reconnaissances et renvoie des données photographiques ou des vidéos.

Les données recueillies sont ensuite envoyées sur un serveur où des membres identifiés peuvent les consulter par l'intermédiaire d'une plateforme commune.

Ce drone sera également utilisé pour des reconnaissances opérationnelles ou des recherches périlleuses évitant ainsi d'exposer les personnels sapeurs-pompiers.

Dans le cadre d'un partenariat, cet appareil pourra être mis à disposition du Conseil Départemental pour l'inspection de ses ouvrages d'art mais aussi dans le cadre de la prévention des éboulements sur la voirie.

Les aspects financiers pour le Service Départemental d'Incendie et de Secours sont les suivants :

Coût du projet hors taxes	227 500 €
Subvention européenne soit 85 %	193 375 €
Contribution Publique Nationale ( Conseil Départemental 04 ) soit 2,25 %	5 118,75 €
Autofinancement du S.D.I.S. 04 soit 12,75 %	29 006,25 €

Il est demandé au Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours :

- D'approuver la participation du S.D.I.S. 04 au projet SHAMALP,
- D'approuver le plan de financement du S.D.I.S. 04 au projet SHAMALP,
- D'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

**Après en avoir délibéré le Conseil d'Administration a approuvé ce rapport à l'unanimité, les jours, mois, an que ci-dessus.**

Le Président du CASDIS

Claude FIAERT